



**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
de la Gironde**
Services des Procédures Environnementales

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

BORDEAUX METROPOLE

Communes de Bordeaux, Bègles et Floirac

RÉALISATION DU PONT JEAN-JACQUES BOSC ET DE SES RACCORDEMENTS

Ouverture d'une enquête environnementale unique préalable à :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation du projet
 - leur autorisation au titre de la loi sur l'eau
- la cessibilité des parcelles et immeubles nécessaires à l'opération sur la commune de Bègles.

Une enquête publique unique est prescrite, du **lundi 3 octobre 2016 au vendredi 4 novembre 2016 inclus**, afin de recueillir l'avis du public sur le projet de réalisation, par Bordeaux Métropole, du pont Jean Jacques Bosc sur la Garonne et de ses raccordements aux infrastructures existantes sur les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac.

L'ouvrage envisagé, d'une longueur de 549 mètres et reposant sur 8 rangées de piles régulièrement espacées, sera conçu comme une esplanade urbaine de 44 mètres de large. Son objectif est de concilier les exigences de la navigation fluviale et la pratique de tous les modes de déplacement : transports en commun en site propre, poids lourds et véhicule légers, pistes cyclables, voies piétonnes... L'opération porte également sur la réalisation, aux extrémités du nouvel ouvrage, des raccordements aux infrastructures existantes.

Le projet est soumis à enquête publique unique au titre de plusieurs procédures :

- une demande de déclaration d'utilité publique au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- une demande de cessibilité des biens à exproprier sur la commune de Bègles au titre du même code,
- une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau en application de l'article L.214-4 du code de l'environnement.

Des informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de Messieurs ARNAULD DE SARTRE, Chef de projet (T : 05.56.93.67.39 - m : barnaulddesartre@bordeaux-metropole.fr) ou PARREAU (T 05.56.99.87.48, m : jparreau@bordeaux-metropole.fr) à la Direction des Infrastructures et Déplacements, Centre Franchissement, Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux Cédex.

Le public aura la possibilité **pendant la période indiquée ci-dessus** de prendre connaissance du dossier d'enquête comprenant les pièces relatives aux trois objets précités ainsi que l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, à

- la **Mairie de Bordeaux** (Direction de la Prévention - Service Santé Environnement - Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h,
- la **Mairie de quartier de Bordeaux Sud**, (7 rue Saint Vincent de Paul) du lundi au vendredi de 9h à 17h,
- la **Mairie de Bègles** (Pôle Développement Urbain - 77 rue Calixte Camelle) le lundi de 13h00 à 18h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 17h00
- la **Mairie de Floirac** (6 avenue Pasteur) du lundi de 9h à 12h et de 13h à 17h, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

ou sur le site internet de Bordeaux Métropole : www.bordeaux-metropole.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra, soit consigner ses observations directement sur les registres d'enquête à feuillets cotés non mobiles paraphés par le commissaire enquêteur et ouverts par les maires, soit les adresser, par correspondance, avant clôture de la consultation, au commissaire enquêteur à la **Mairie de Bègles, siège de l'enquête**. Ces observations y seront annexées au registre d'enquête et consultables par le public.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès du Préfet de la Gironde, autorité organisatrice (Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service des Procédures Environnementales - Cité administrative - 2 rue Jules Ferry, BP 90 - 33090 BORDEAUX CEDEX) du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, et des observations formulées par le public pendant toute la durée de celle-ci. L'avis de l'autorité environnementale est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Gironde : www.gironde.gouv.fr.

M. Claude CUIN, Cadre administratif du Ministère de l'Agriculture retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. M. Daniel LECLERC, Ingénieur en chef des TPE retraité, nommé en qualité de suppléant.

Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le lundi 3 octobre 2016 de 14 h à 17 h à la Mairie de Bordeaux,
- le mardi 11 octobre 2016 de 9 h à 12 h à la Mairie de Bègles,
- le mercredi 19 octobre 2016 de 14 h à 17 h à la Mairie de Floirac,
- le jeudi 27 octobre 2016 de 9 h à 12 h à la Mairie annexe de Bordeaux-sud,
- le vendredi 4 novembre 2016 de 15 h à 18 h à la Mairie de Bordeaux.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur resteront à la disposition du public, pendant **un an** à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, dans les mairies de Bègles, Floirac, Bordeaux et la mairie de Quartier Bordeaux Sud et sur le site internet des services de l'Etat en Gironde : www.gironde.gouv.fr.

Ces documents seront communiqués à toute personne qui en fera la demande au Préfet de la Gironde.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer, par arrêté, sur les demandes de déclaration d'utilité publique, de cessibilité des biens et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet : www.gironde.gouv.fr. et affiché dans les communes de Bordeaux, Bègles, Floirac et Bouliac ainsi que sur les lieux des travaux.